

Un index pour tout connaître sur le Bassin minier Patrimoine mondial de l'Unesco

Présentation des 353 éléments du Bien

Mardi 24 janvier 2017

Communiqué de presse

La Mission Bassin Minier, co-gestionnaire avec l'Etat de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial, publie un document pratique présentant par agglomération et par commune le périmètre du Bien, offrant un descriptif synthétique des 353 éléments qui le composent.

L'index, constitué de cartes et de petites fiches descriptives, présente le périmètre et les éléments qui le composent par agglomération et par commune. 25% de la totalité du patrimoine minier recensé a été inclus dans le périmètre, soit 353 éléments regroupés en 109 ensembles et représentant 4000 hectares de paysage.

C'est un outil qui se veut pratique et destiné à tous les acteurs du territoire. Il sera utile aux communes, communautés d'agglomération et structures dans leurs démarches au quotidien pour gérer le Bien inscrit ou dans l'élaboration de leurs différents projets liés au patrimoine minier. La Mission Bassin Minier se tient à la disposition des différents acteurs pour traduire au mieux ces ambitions.

Ce document répond également à la nécessité d'informer, de sensibiliser et de construire les conditions de l'appropriation de l'inscription par tout un chacun sur le territoire.

Toute candidature exige la définition et la délimitation d'un périmètre du Bien proposé à inscription. Cet exercice a imposé un certain nombre de choix, permettant d'argumenter et de démontrer la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier. Le patrimoine minier retenu a été hiérarchisé et sélectionné, à partir de l'ensemble du patrimoine recensé, selon de multiples critères de valeur : intégrité, authenticité, architecture, urbanisme, histoire(s), représentativité des compagnies minières et HBNPC (Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais), géologie, géographie, diversité des paysages, état de conservation, protection et gestion...

Une zone-tampon qui renforce la cohérence paysagère autour du Bien a été également délimitée conformément aux exigences du Centre du patrimoine mondial.

Depuis le 30 juin 2012, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais fait partie du millier de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, aux côtés de «merveilles du monde» aussi prestigieuses que les Pyramides d'Égypte, la Grande Muraille de Chine ou la Chaussée des Géants en Irlande du Nord. Le Comité du patrimoine mondial a reconnu la valeur universelle exceptionnelle de son patrimoine et de ses paysages ainsi que sa place exceptionnelle dans l'histoire sociale du monde de la mine. Pendant presque trois siècles (1720-1990), l'exploitation a façonné le territoire, les paysages et les Hommes. Avec ses fosses d'extractions, ses chevalements, ses terrils, ses cavaliers, ses cités ouvrières, etc..., le Bassin minier, inscrit au titre de «Paysage culturel évolutif vivant», offre un patrimoine porteur de sens et de valeurs.

Infos pratiques

Consultation de l'index des éléments par commune sur www.bassinminier-patrimoinemondial.org, onglet ressources, gestion du bien

<http://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2016/12/Porter-à-connaissance-Interactif.pdf>

Contact

Virginie Lapierre
Responsable communication
vlapierre@missionbassinminier.org
Tél. +33 (0)3 21 08 86 52
+33 (0)6 61 82 21 95